



Mariage prévu en Suisse

02.05.2022

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

De la personne de nationalité étrangère :

- Original de l'acte de naissance. (*Certificado de nacimiento*)
- Document attestant l'état civil :
 - Si célibataire : certificat d'état civil (*Certificado de estado civil*).
 - En cas de divorce : copie certifiée conforme du jugement définitif de divorce émis par le tribunal compétent (*Copia certificada de la sentencia firme de divorcio*).
 - Si veuf(ve) : certificat de décès (*Certificado de defunción*).
- Affidavit du domicile actuel (lieu, province, pays), fait devant un notaire public.
- Copie simple du passeport ou de la carte d'identité.

Si la personne est inscrite au registre de l'état civil suisse, certains de ces documents peuvent ne pas être exigés.

Les 2 formulaires suivants doivent être complétés :

- Demande de préparation au mariage (disponible sur notre site web).
- Déclaration concernant les conditions de mariage en Suisse. (Ce formulaire sera fourni lors du rendez-vous à l'ambassade.)

De la personne domiciliée en Suisse :

- Photocopie de l'attestation du domicile actuel en Suisse.
- Photocopie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité et copie du permis de séjour en Suisse, si le partenaire établi en Suisse est étranger.

Traduction

Les documents ne nécessitent pas de traduction.

Légalisation

- Tous les documents officiels doivent être apostillés par le ministère des Affaires étrangères et du culte du Costa Rica [Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto de Costa Rica](#) (*Casa Amarilla*).
- Les affidavits doivent être authentifiés par la Dirección Nacional de Notariado (DNN) avant d'être apostillés.

Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto

Entre Avenidas 7-9, Calles 11-13 en San José, o al costado Este del Edificio Central del Instituto Nacional de Seguros (INS) frente al Parque España

DNN

Costado oeste del Mall San Pedro
Oficentro Sigma Business Center
Edificio A, 5° piso

Emoluments

Les formalités de préparation du mariage ont un coût total de CHF 230 et doit être payé en espèces en CRC au taux de change en vigueur au moment de la présentation des documents à l'ambassade.

Visa D

Si le partenaire étranger souhaite s'établir en Suisse, il peut consulter les informations relatives au [Visa D](#).

Rendez-vous

Afin de fixer un rendez-vous pour la préparation au mariage, veuillez nous contacter par e-mail sanjose.cc@eda.admin.ch ou par téléphone : (+506) 2221 4829.

Informations supplémentaires

- Les documents d'état civil sont délivrés par le Registre civil ([Registro Civil](#)), qui est rattaché au Tribunal Electoral Suprême.
- Tous les documents doivent être soumis en version originale et ne seront pas retournés.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois.
- Les copies du passeport (page principale) / carte d'identité (deux côtés) ne doivent pas être apostillées.
- Seuls les dossiers complets sont acceptés.
- Chaque document doit être accompagné d'une copie exacte (recto-verso).
- Si un événement lié à l'état civil a eu lieu dans un autre pays, vous devez présenter le document respectif délivré par l'autorité compétente du pays en question avec son apostille respective.
- L'ambassade peut demander des documents supplémentaires.
- L'ambassade peut modifier ces informations sans préavis.
- **Une fois la procédure de préparation de mariage terminée, vous pouvez vous adresser au bureau d'état civil compétent du lieu de votre mariage afin de vous informer sur le statut de votre procédure.**

Ambassade de Suisse au Costa Rica
Edificio Centro Colón
10° piso, Paseo Colón
10102 San José
+506 22 21 48 29
sanjose.cc@eda.admin.ch
<http://www.eda.admin.ch/sanjose>